



Le partage stimule la concurrence

Le partage constitue non seulement l'un des fondements de la morale chrétienne, mais il possède aussi une dimension économique: l'utilisation conjointe d'une ressource permet de mieux exploiter son potentiel. Désormais, le principe du partage stimule l'innovation et la concurrence. Grâce aux plateformes informatiques, les réglementations traditionnelles des droits d'utilisation, comme la location de voitures et de logements ou le «leasing» de machines, deviennent de nouveaux facteurs de concurrence.

Dans l'économie de partage (ou économie collaborative), des applications et Internet facilitent l'utilisation collective spontanée et ponctuelle de différentes ressources: on peut partager un véhicule privé avec des étrangers entre Genève et Lausanne, louer son logement à des touristes pour le week-end ou partager avec d'autres habitants de la ville des appareils ménagers coûteux dont on se sert rarement. Ces échanges rémunérés transforment le particulier en entrepreneur. La mise à disposition de capacités non exploitées devient une activité commerciale et favorise une utilisation rationnelle des ressources.

L'économie de partage est à la mode, comme le montre un sondage représentatif effectué auprès des consommateurs en Suisse et aux États-Unis par le cabinet d'audit Deloitte et publié en juin. Il en ressort que plus de la moitié des personnes interrogées procèdera à une location dans les douze prochains mois sur une plateforme en ligne. En Suisse, deux entreprises étasuniennes sont surtout connues pour avoir secoué le marché traditionnel par l'intermédiaire de plateformes numériques: Uber, qui offre des services de transport innovants, a provoqué la colère des taxis, tandis qu'Airbnb, une plateforme communautaire, a déclenché des réflexes de défense dans le secteur de l'hébergement en proposant la location de logements chez des particuliers. Ces entreprises connaissent un succès planétaire. Elles s'appuient toutes les deux de manière exemplaire sur la nouvelle force de frappe de l'économie de partage, fondée sur les technologies

de l'information. Les applications Internet permettent de réduire massivement les coûts de recherche des consommateurs. Des systèmes d'évaluation fiables établissent la confiance nécessaire entre offreurs et demandeurs inconnus. D'un point de vue économique, cela supprime les asymétries d'information invoquées auparavant pour réglementer.

L'État doit faire preuve de retenue

Comme souvent, les innovations radicales poussent les fournisseurs établis à réclamer une intervention politique. Ceux-ci dénoncent une lutte inégale et une pression inadmissible sur les prix. Par leur performance, les plateformes technologiques populaires peuvent en outre atteindre une position dominante sur le marché. Plus il y a d'utilisateurs, plus les prestations sont intéressantes, et mieux l'entreprise se porte. Cela tire le nombre d'utilisateurs vers le haut et donc assure le succès de l'entreprise.

Il est certes possible que les nouveaux fournisseurs cherchent à dominer le marché: cette tentation guette toutes les entreprises ambitieuses. Néanmoins, tant que cette position provient d'un succès commercial et qu'elle n'est pas utilisée abusivement pour éliminer la concurrence, l'État n'a aucune raison de se montrer méfiant envers de nouveaux concurrents bénéficiant d'une croissance rapide.

Certes, les nouvelles technologies qui passent par des applications ont un caractère perturbateur. Toutefois, il est inhérent à ce type d'innovation de secouer les structures et les conditions-cadres existantes, afin d'ouvrir la voie à d'autres nouveautés, à une meilleure productivité, et donc de créer un potentiel de croissance. Des plaintes contre le prix élevé des taxis et leur qualité médiocre sont déposées depuis des décennies. Pourquoi ces nouvelles sociétés de transport ne permettraient-elles pas de mieux desservir le marché? Quant aux nouvelles formes d'hébergement à petit prix, ne constituent-elles pas une alternative prometteuse au mauvais rapport qualité-prix souvent décrié dans l'hôtellerie d'entrée de gamme?

Eric Scheidegger

Chef de la Direction de la politique économique,
Secrétariat d'État à l'économie SECO

eric.scheidegger@seco.admin.ch